

## Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/29

## Séance du 11 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la convocation
5 avril 2023

Date d'affichage
5 avril 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Le 11 avril 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Jacky MIALHE, Madame Claudie HUGUET CARMONA, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Madame Nelly DEMOULIN, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Monsieur Olivier LELONG.

**Absents excusés :** Madame Meriem LAMARTI, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Régine VIDAL,

**Procurations :**

Monsieur Abdrani GAROUCHE a donné procuration à M. Olivier MAURAS  
Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Sébastien ROUMIGUIE

### FONCTION PUBLIQUE : AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** le tableau des emplois,

**Vu** la saisine du comité technique,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en vue de renforcer l'administration et la coordination du service Enfance Jeunesse Education (3 écoles et 1 centre de loisirs), il convient d'effectuer une modification des horaires hebdomadaires d'un agent en charge de l'administration du service ainsi que suit :

Nbre	POSTE	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
1	Adjoint technique	26h hebdomadaires	35h00 hebdomadaires

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote décide à l'unanimité :**

- **LA SUPPRESSION, à compter du 15 avril 2023** d'un emploi d'adjoint technique à TNC de 26h/hebdo
- **LA CREATION, à compter de cette même date, d'un emploi d'adjoint technique à Temps complet de 35h/hebdo**
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Pour extrait conforme,

Saint Hilaire de Brethmas, le 12 avril 2023

Le Maire,  
Jean Michel PERRET




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com